



Visite médicale de reprise et demission

Par **Ambritalo**, le **14/04/2022** à **12:17**

Bonjour , mon employeur vient de redevoir ma démission avec demande de préavis à ne pas effectuer.
suite à un accident de travail de plus de 7 mois. Mon employeur me certifie que ma visite médicale de reprise reste obligatoire même si ma demande de non préavis est acceptée.
suis je obligée d'aller à la visite médicale à la médecine du travail même si je ne reprends pas mon poste.
merci

Par **miyako**, le **14/04/2022** à **13:13**

Bonjour,

comme il s'agit d'un AT la visite de reprise est obligatoire , si non la responsabilité de l'employeur peut être engagée.Pour vous c'est une simple formalité ,mais pour l'employeur c'est important.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **14/04/2022** à **14:53**

Bonjour

D'accord avec cela, seule la visite de reprise met fin à la suspension du contrat... Et tant que le contrat est suspendu, il ne peut être rompu sur démission.